

2 MARIOTTES

Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €uros

Siège social : 22 Boulevard Victor Hugo – 78300 Poissy

RCS Versailles 985 407 329

Procès-verbal d'Assemblée générale extraordinaire du 16 Janvier 2026

Le 16 janvier 2026, les associés se sont présentés au siège social, sur convocation du gérant Monsieur Gallig DELCROS.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gallig DELCROS.

Le Président constate la présence des associés représentant la totalité des parts composant le capital social de la Société.

L'assemblée étant régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés ont été convoqués en assemblée afin de délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- **Transfert de siège social**
- **Modification corrélative des statuts**
- **Pouvoir à donner en vue des formalités**

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la convocation
- Les textes de résolution soumis à l'assemblée

Le Président ouvre ensuite la discussion

PREMIERE RESOLUTION

Les associés approuvent et en tant que besoin ratifient expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par le Président. En conséquence, ils renoncent à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode de convocation utilisé, et notamment des nullités résultant du Code de Commerce. Les associés déclarent qu'ils ont pu librement exercer ou ont eu la possibilité d'exercer le droit à l'information qui leur est reconnu par ladite loi et ledit décret.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société.

Le siège social est transféré au : 154 Route de Marolles- 78670 Villennes- sur- Seine

Aucune activité n'est conservée à l'ancien siège

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence du transfert de siège, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL :

Le siège social est fixé : 154 Route de Marolles- 78670 Villennes- sur- Seine

Le reste de l'article est inchangé

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue d'effectuer toutes formalités notamment auprès des Greffes des Tribunaux

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal signé par les associés

Fait à Villennes sur Seine le 16 janvier 2026 en 2 exemplaires originaux

Les Associés

Madame Annabel BENHAIM

Monsieur Gallig DELCROS

Madame Camille ASKOLOVITCH

Monsieur Zouhaire BOUAZIZ